



# LABEL GRAND SITE DE FRANCE DOSSIER DE CANDIDATURE

Année 2016

## Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles

Territoire des Causses et des Cévennes , inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2011





# GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

## Déclaration d'engagements

Le Grand Site du Cirque de Navacelles est un site sauvage caractérisé par le contraste géographique entre les causses et les gorges de la Vis, révélateur de la force des éléments géologiques, et écrin pour les aménagements de l'homme. Les mesures de protection mises en place par l'Etat et les acteurs du territoire depuis trois décennies ont permis d'en préserver le caractère naturel et authentique et de le mettre en valeur dans le respect de l'esprit des lieux.

En quelques chiffres, le Grand Site du Cirque de Navacelles, c'est 46 163 hectares, 12 communes dans leur totalité, sept partiellement, 2 intercommunalités, 2 conseils départementaux, 1 274 hectares de site classé aujourd'hui et bientôt 5 257 hectares, 6 sites Natura 2000 et une partie significative des 302 319 hectares du Bien «Causses et Cévennes» inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avec 250 000 visiteurs par an, ce site spectaculaire connaît une forte fréquentation touristique en haute saison qui nécessite, en raison de sa configuration contrainte, des mesures de gestion réfléchies et adaptées.

Une opération Grand Site est engagée depuis les années 1990, avec la création en 2007 du Syndicat Mixte, et la mise en œuvre en deux phases, d'études et d'aménagements. Le Grand Site porte sur le territoire du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis en son centre, mais inclut aussi les Causses de Blandas, Campestre et du Larzac méridional, qui appartiennent à la même entité biogéographique, climatique et culturelle des Causses méridionaux.

La longue traversée des espaces ouverts des Causses participe pleinement à l'émotion provoquée par la découverte du Cirque, grand paysage habité et maintenu vivant par le travail des hommes en particulier au travers de l'agriculture et de l'élevage. De ce fait, c'est l'ensemble du territoire qui est à préserver, gérer et valoriser.

Le Grand Site du Cirque de Navacelles contribue enfin à la préservation et la gestion du Bien « Causses et Cévennes », inscrit depuis le 28 juin 2011 au **patrimoine mondial de l'humanité au titre des paysages culturels évolutifs et vivants de l'agro-pastoralisme méditerranéen.**

Aujourd'hui, le Syndicat mixte soutenu par ses partenaires, réunis en comité de pilotage du 27 mai 2016, sollicite le label « Grand Site de France » afin de pérenniser la gestion durable du site et concrétiser les efforts réalisés depuis plus de 30 ans par l'ensemble des acteurs.

Il s'engage avec ses élus et partenaires, en mobilisant tous les acteurs du territoire à :

- Mener jusqu'à son aboutissement le programme de restauration des espaces publics du hameau de Navacelles afin de lui restituer pleinement son caractère de beauté, d'harmonie et stimuler sa vitalité ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement du Grand Site du Cirque de Navacelles, en favorisant la découverte avec les dispositifs de mobilité douce, en particulier randonnée pédestre et services de navettes ;
- Mettre en œuvre pendant les 6 prochaines années la charte architecturale et paysagères avec les communes du Grand Site de France
- Mettre en place et animer un dispositif de concertation et d'actions avec les forces vives de l'urbanisme, l'agriculture, la biodiversité et le tourisme pour la préservation du grand paysage ;
- Interpréter le territoire avec cohérence, finesse et répartition réfléchie tout en préservant le mystère de ces grands espaces afin de permettre aux visiteurs et aux habitants de s'immerger, ressentir et découvrir ou redécouvrir ce patrimoine ;
- Assurer la pérennité de la gestion du territoire en donnant à la structure de gestion interdépartementale, Syndicat Mixte du Grand Site, les moyens nécessaires en personnel direct pour assurer la coordination et le pilotage;
- Et enfin, contribuer activement comme opérateur à la mise en œuvre du plan de gestion du Bien Causses & Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité, en s'inspirant de sa déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle et en favorisant et multipliant les initiatives de ses ambassadeurs.

L'attribution du label Grand Site de France au Cirque de Navacelles apportera sans conteste une énergie renouvelée aux collectivités impliquées depuis longtemps dans cette vaste démarche et décuvera l'élan de tout le territoire.

Le Président,  
  
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE NAVACELLES  
Siège Social : MAISON de l'intercommunalité LE VIGAN (Gard)  
Laurent PONS

# GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

## Dossier de candidature au Label Grand Site de France

### PARTIE A PRESENTATION DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

#### I - Émergence et construction du projet Grand Site

I - 1 L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional	1
I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres	4
I - 3 Les principales étapes du projet	8
I - 4 La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles	10

#### II – Paysages et patrimoines du Grand Site

II - 1 Les fondements physiques du paysage	13
II – 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage	20
II – 3 Les éléments remarquables du paysage	25

#### III – Les enjeux pour le Grand Site

III – 1 La valeur patrimoniale	33
III – 2 L'esprit des lieux	34
III – 3 Récapitulatif des enjeux	35
III – 4 Conclusion	37

### PARTIE B VERS LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE

#### IV Bilan synthétique de l'OGS 2008-2015 **38**

#### V Des réalisations nombreuses, une démarche ambitieuse **42**

V – 1 La gestion du cœur du Grand Site	43
V – 2 Une ambition : un grand paysage de haute qualité	57
V – 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales	76
V – 4 Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes »	88

#### VI Les moyens de la mise en œuvre **92**

VI – 1 une gouvernance et des moyens stables	92
VI – 2 Le suivi et l'évaluation	96

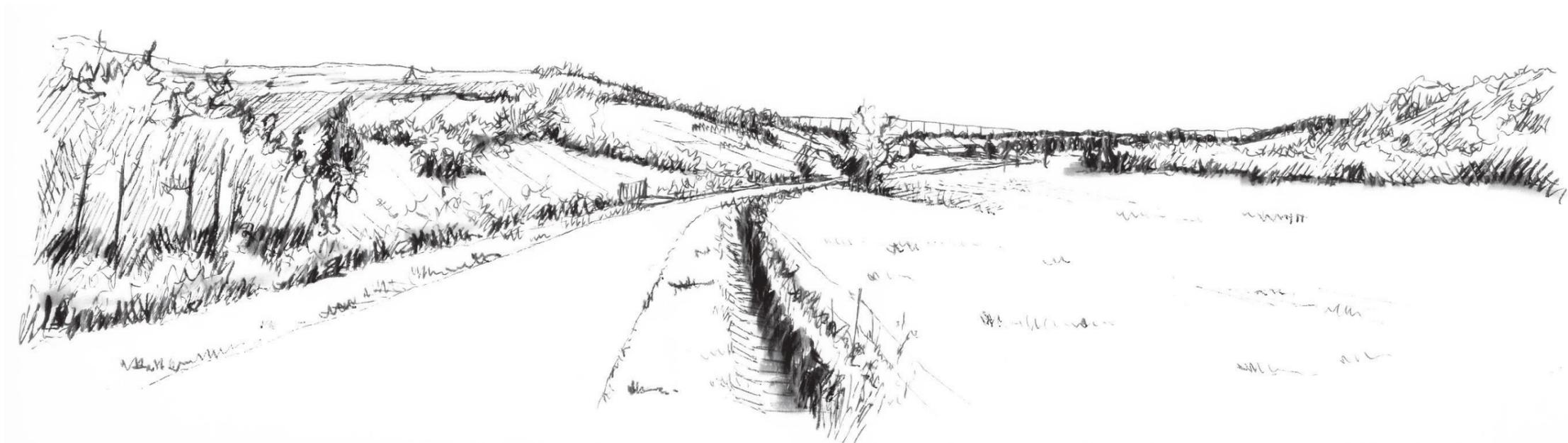
#### VII Le projet à 6 ans **99**

#### VIII Conclusion générale **103**



## Partie A PRESENTATION DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

### I - Émergence et construction du projet Grand Site



- I - 1 L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional
- I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres
- I - 3 Les principales étapes du projet
- I - 4 La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles



## 1.1. L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional



Sur 46 000 hectares, le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles englobe les trois causses les plus méridionales de la longue chaîne des causses. Il s'agit de la partie Sud du Larzac, des Causses de Campestre-et-Luc et de Blandas, à des altitudes de 500 à 900 mètres.

Ces Causses forment de vastes plateaux dominés au nord, par les reliefs cévenols, plateaux qui surplombent au sud la plaine du Languedoc et à moins de quarante kilomètres à vol d'oiseaux, la côte méditerranéenne. Ainsi, les grandes villes de Montpellier, Nîmes, Béziers, mais aussi Millau ne sont pas très éloignées du territoire.

La topographie accidentée préserve cependant le Grand Site des fortes pressions urbaines, éloignement relatif que vient entailler l'A75 en permettant un lien rapide avec les grandes agglomérations.

Les limites du Grand Site sont nettement dessinées par les rebords des Causses et par le réseau hydrographique (au nord l'Arre, au sud la Lergue et la Vis).

Le Cirque de Navacelles, phénomène hydrogéologique et paysager unique en Europe, de 2 kilomètres de diamètre et 300 mètres de profondeur, se trouve au coeur de cet ensemble entaillé par les profondes Gorges de la Vis et de la Virenque qui lui ont donné naissance il y a 6 000 ans.

### En résumé:

- Trois Causses méridionales forment le Grand Site de Navacelles,
- Un balcon entre Cévennes et Méditerranée,
- Des rebords nettement dessinés par le relief et le réseau hydrologique,
- Une relative proximité des centres urbains,
- Au coeur, le Cirque de Navacelles et les Gorges de la Vis et de la Virenque.



*Les gorges de la Vis, Canyon spectaculaire*



*Etendue du causse de Blandas depuis le hameau de Belfort. L'horizon se confond avec le ciel.*



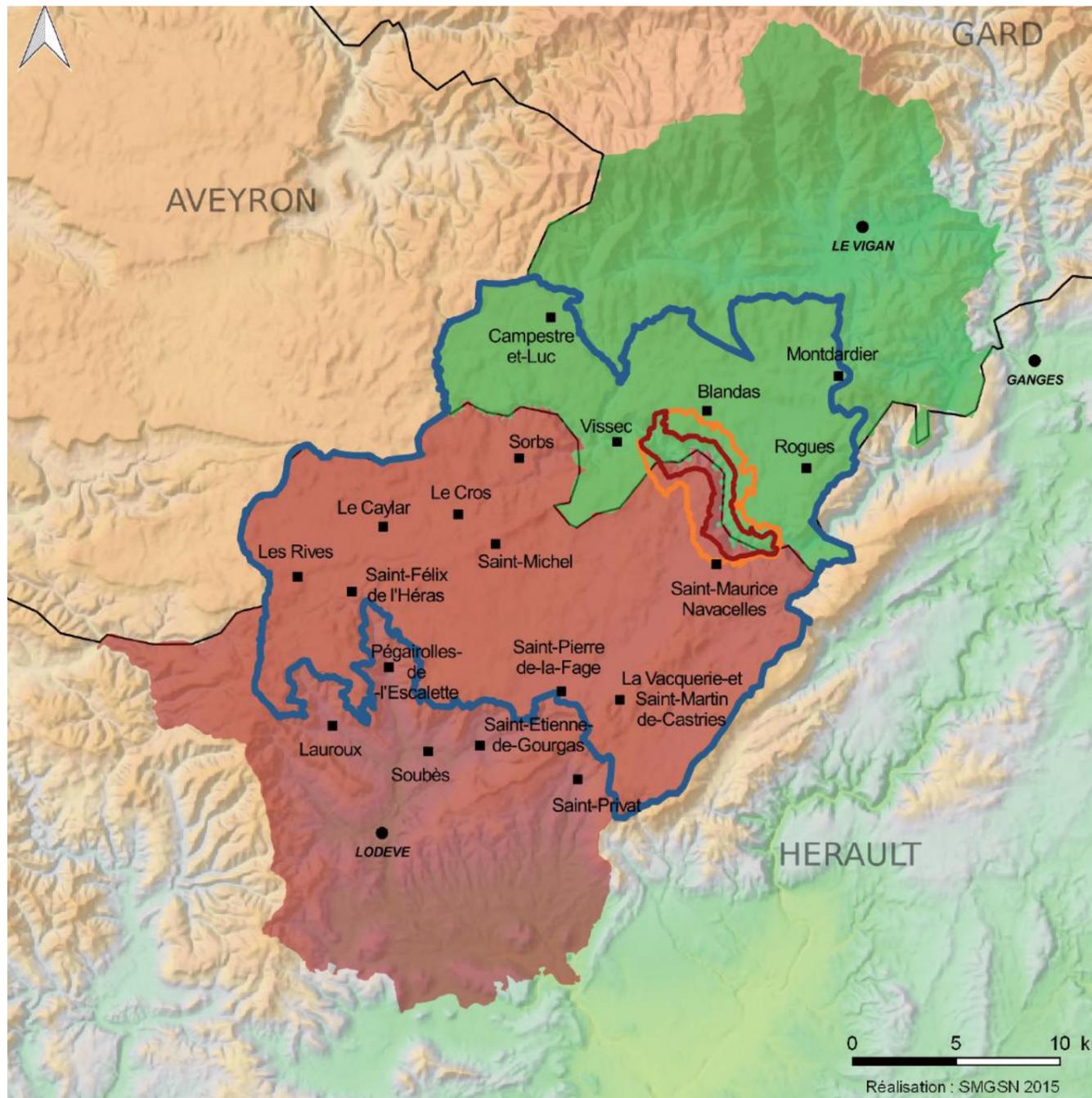
*Le causse du Larzac méridional à Saint-Michel, à l'horizon le Cévennes dominés par les massifs du Mont Aigoual et du Saint-Guiral.*



# 1.1. L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional

## La structure administrative du Grand Site du Cirque de Navacelles

### CARTE D'IDENTITE GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES



#### Légende

- Grand Site du Cirque de Navacelles
- Communauté de communes du Lodévois et Larzac (55 250 ha - 14 446 habitants)
- Communauté de communes du Pays Viganais (38 847 ha - 10 139 habitants)
- Site Classé "Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis" (1274 ha)
- Site Inscrit "Abords du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis" (1309 ha)

**Région :** Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées

**Départements :** Hérault - Gard

**Communauté de Communes :**

CC du Lodévois & Larzac (Hérault) – CC du Pays Viganais (Gard)

**Superficie :** 46 163 ha

(périmètre débattu et validé en CSSPP lors de la présentation de l'OGS en 2012)

**Population :** 1671 habitants (Recensement Insee 2011)

**Site classé :** 1274 ha (1983)

Extension du site classé en cours - 5 257 ha (projet 2016)

soit un triplement de la surface actuelle

passage de 2,7% à soit 11.4% du Grand Site

**Site inscrit :** 1309 ha (Inscription des abords du Cirque de Navacelles en 1991)

(Englobés dans l'extension du classement en cours)

**Nombre de communes:**

**12 en totalité; 7 partiellement ; 14 centre-bourgs de communes**

(Ce périmètre est basé sur les entités des paysages des Causses qui entourent le Cirque, donc sur les limites de relief et non sur les limites administratives des communes).

**Communes de l'Hérault :**

8 en totalité : Les Rives – Sorbs – Le Cros – Le Caylar – St-Félix-de-l'Héras – St-Michel – La Vacquerie et St-Martin de Castries – St-Maurice-Navacelles

+ 6 partiellement : Pégairolles de l'Escalette – Lauroux – Soubès – St-Etienne de Gourgas – St-Privat – St-Pierre-de-la-Fage

**Communes du Gard :**

4 en totalité : Vissec – Campestre-et-Luc – Blandas – Rogues

+ 1 partiellement : Montdardier

**3 villes d'importance régionale qui bordent le Grand Site:**

Lodève au sud, Ganges à l'est et Le Vigan au nord.

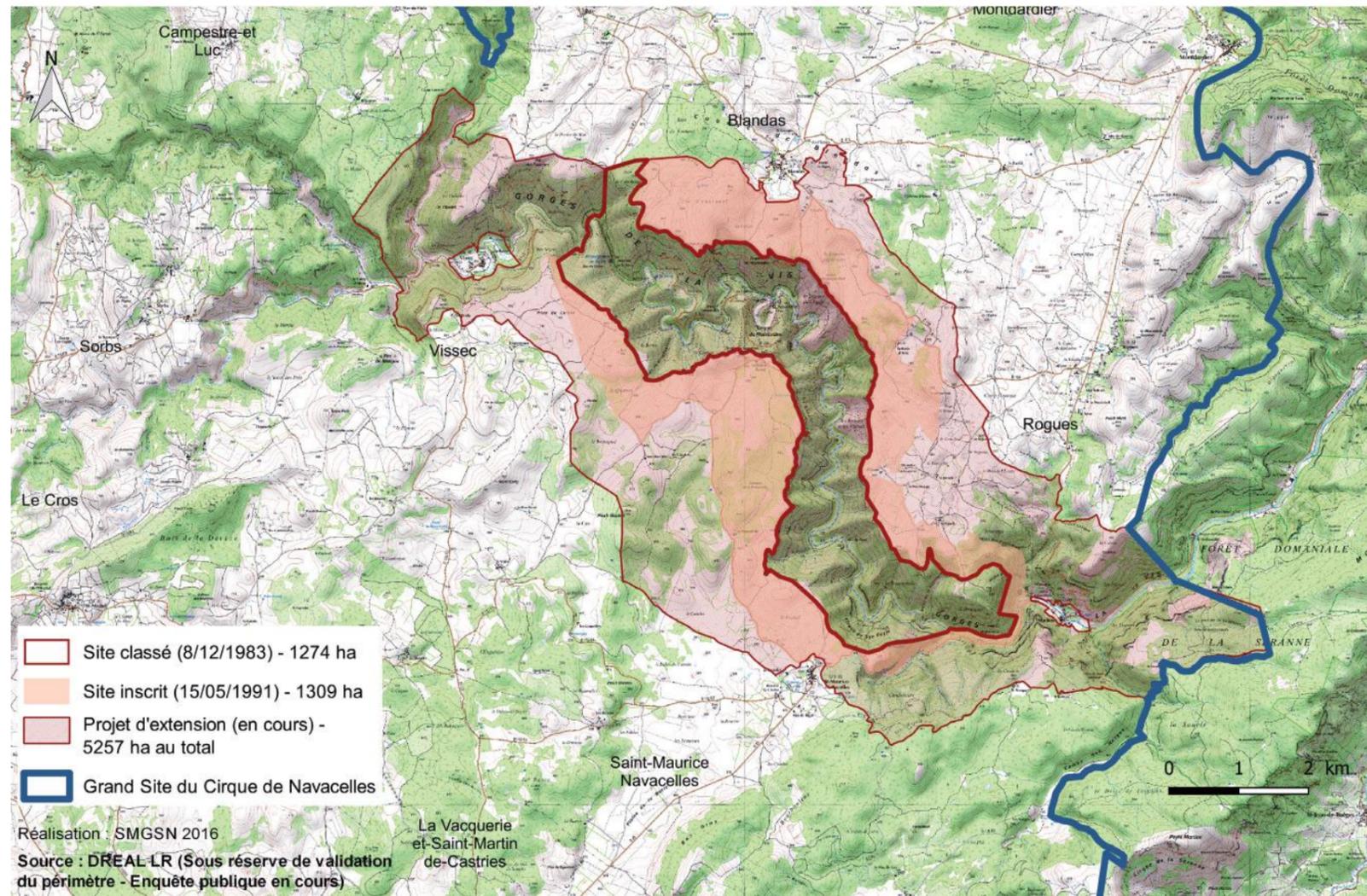
**Partie sud du Bien Causses et Cévennes**

- Le Grand Site représente en superficie 15% de la superficie du Bien «Causses et Cévennes»
- 35 849ha du Grand Site est en zone coeur du Bien «Causses et Cévennes», soit 78% du Grand Site
- 9 874 ha du Grand Site est en zone tampon

# I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres et des outils de gestion adaptés

Le site classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis » et le site inscrit

## Site classé Cirque de Navacelles, site inscrit et projet d'extension



L'ensemble formé par le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis a été classé le 8 décembre 1983 sur une surface de 1274 hectares.

Aujourd'hui, cette protection couvre la partie centrale du Cirque de Navacelles et les gorges jusqu'aux crêtes, depuis la résurgence de la Vis, au niveau des moulins de la Foux, jusqu'à l'amont de Madières. Elle concerne 4 communes : Blandas, Vissec et Rogues dans le Gard, Saint-Maurice-Navacelles dans l'Hérault.

Le site classé a été complété le 15 mai 1991 par l'inscription d'une zone périphérique s'étendant sur les rebords des Causses du Larzac et de Blandas, nommée « Abords du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis ». Il concerne les quatre mêmes communes et s'étend sur 1 309 hectares.

«Le classement est motivé par la grande qualité paysagère et la géomorphologie exceptionnelle que présentent le site du Cirque de Navacelles et d'une partie des gorges de la Vis»\* .

Actuellement, le périmètre du site classé est en cours d'extension afin notamment d'intégrer les parties incrites des bordures des Causses, de sécuriser le bassin visuel depuis les belvédères, ainsi que les chemins et voies d'accès au site.



\*Extrait de la Fiche SI0000497 – Site classé Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis, DREAL mise à jour février 2007

# I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres et des outils de gestion adaptés

Reconnaissance internationale du territoire au sein du Bien Causses et Cévennes inscrit au Patrimoine mondial

## **VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE du Bien « Causses et Cévennes »**

*Les Causses et les Cévennes sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen depuis 2011.*

*Ce territoire du sud de la France s'étend sur quatre départements (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère) et sur plus de 3000 km<sup>2</sup>. Son cadre naturel grandiose composé de montagnes, de vallées, de causses et de gorges, offre le témoignage exceptionnel d'une relation intime millénaire et toujours vivante entre l'homme et son environnement : la culture agropastorale.*

*La valeur universelle exceptionnelle des Causses et des Cévennes s'illustre dans le façonnage de ce paysage par l'activité agropastorale. Celle-ci présente pratiquement chacun des types d'organisation pastorale rencontrés sur le pourtour de la Méditerranée. Aujourd'hui, l'activité agropastorale se traduit par de vastes étendues ouvertes, une biodiversité remarquable et un patrimoine architectural ingénieux.*

*C'est ainsi que le génie humain humble et discret lié à l'activité agropastorale est présent sur tout le territoire : clapas (tas de pierres issus de l'épierrement des champs), drailles (chemins dessinés par le passage des troupeaux), bergeries, caves d'affinage pour le fromage, systèmes hydrauliques... Ce sont les précieux témoins de la construction de ce paysage au cours des millénaires. Egalement, des éléments patrimoniaux plus monumentaux tels que les abbayes ou les commanderies illustrent l'impact des ordres religieux et militaires dans l'organisation du territoire et de l'agro-pastoralisme au Moyen Age. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial porte en elle la reconnaissance du travail des habitants qui ont su préserver ce paysage culturel. Elle met en lumière l'engagement des habitants pour la préservation de ce paysage et le dynamisme de l'activité agricole contemporaine qui continuent de le faire vivre.*

*Source : Entente Interdépartementale Causses et Cévennes, 2015*

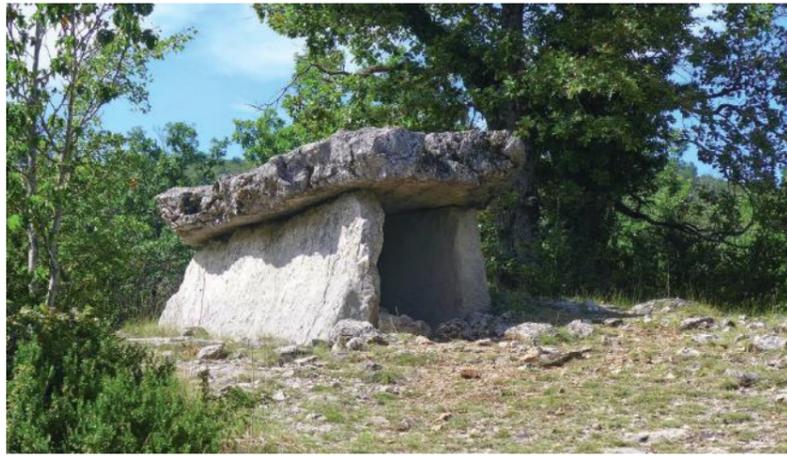
*\*Voir détail du recensement des attributs de l'agropastoralisme en annexes n°12.*

Le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles, caractérisé par les vastes **causses du Larzac méridional, de Campestre et de Blandas, les profondes gorges de la Vis et le Cirque de Navacelles**, participe au témoignage d'une culture et d'une organisation pastorale basées sur l'**agropastoralisme méditerranéen**.

L'intelligence et l'adaptation de l'Homme à son environnement et son espace, se lisent aujourd'hui au travers des paysages remarquables : dolmens et cromlechs ; **paysages de parcours** dédiés à l'élevage et **paysages de cultures** destinées à la production de fourrage et de céréales **et en remontant dans le temps, paysages de mégalithes**. Ces paysages sont structurés autour de **fermes, bergeries et exploitations** sur lesquelles d'ingénieux systèmes ont été développés pour récupérer l'eau ou conserver les aliments (toit citerne, glacière, puits fortifié, lavognes). Les **cultures en terrasses et les moulins** présents dans la vallée de la Vis (terrasses au hameau de Navacelles, terrasses à Madières, Moulin de la Foux), ont favorisé historiquement les échanges entre les Causses et les gorges et vallées. A cet égard, le Grand Site du Cirque de Navacelles a su conserver voire restaurer une partie significative du **patrimoine bâti caractéristique des paysages agropastoraux\*** : cazelles, bergeries et fermes; chemins, drailles, enclos pastoraux, croix de chemins. Autant d'éléments qui rappellent que ces paysages sont nés d'une parfaite connaissance du milieu naturel par le berger et son troupeau et plus largement d'une harmonie entre les hommes et leur environnement.

Près de 80% des surfaces sont cultivées ou pâturées, sur les Causses de Campestre et Blandas, les parcours représentent 90,2% de la surface exploitée. Les terres labourables concentrées autour des ségalas et plaines fertiles et les paysages bocagers marqués d'alignement de buis taillés sont également **emblématiques du Grand Site du Cirque de Navacelles**.

Aussi, de nombreuses actions en faveur du **maintien des milieux ouverts**, voire de leur réouverture, sont actuellement en cours ou souhaitées. Les acteurs locaux, collectivités locales, l'Etat et l'Europe accompagnent le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles et ses partenaires dans son projet de préservation et de mise en valeur des paysages et des activités. Ce sont ces mêmes actions qui figurent dans le plan de gestion du Bien Causses et Cévennes et qui préservent le **caractère unique et exceptionnel du Grand Site du Cirque de Navacelles**. Le plan de gestion C&C a été transmis à l'UNESCO en 2015 et sert de document de coordination de la gestion du territoire de Causses et Cévennes dans la perspective des évaluations à fournir à l'UNESCO tous les 6 ans (rapports périodiques) et dont la prochaine aura lieu en 2019.



*Dolmen de Férussac*



*Cromlech de la Rigalderie*



*Puits fortifié de St-Michel-d'Alajou*



*Lavogne de La Baume Auriol*



*Brebis Lacaune sur les Causse*



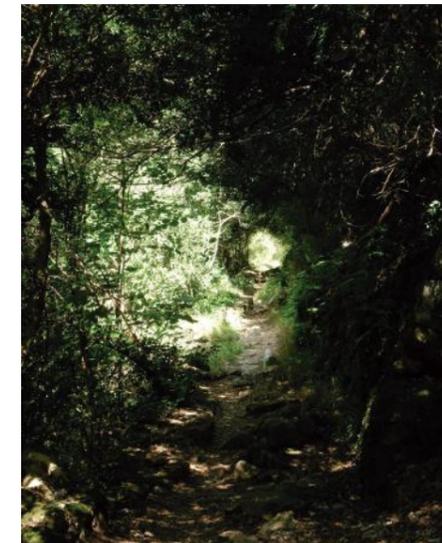
*Pont moutonnier du hameau de Navacelles*



*Draille sur les Causse*



*Cazelle située autour des vignes des Serizières*

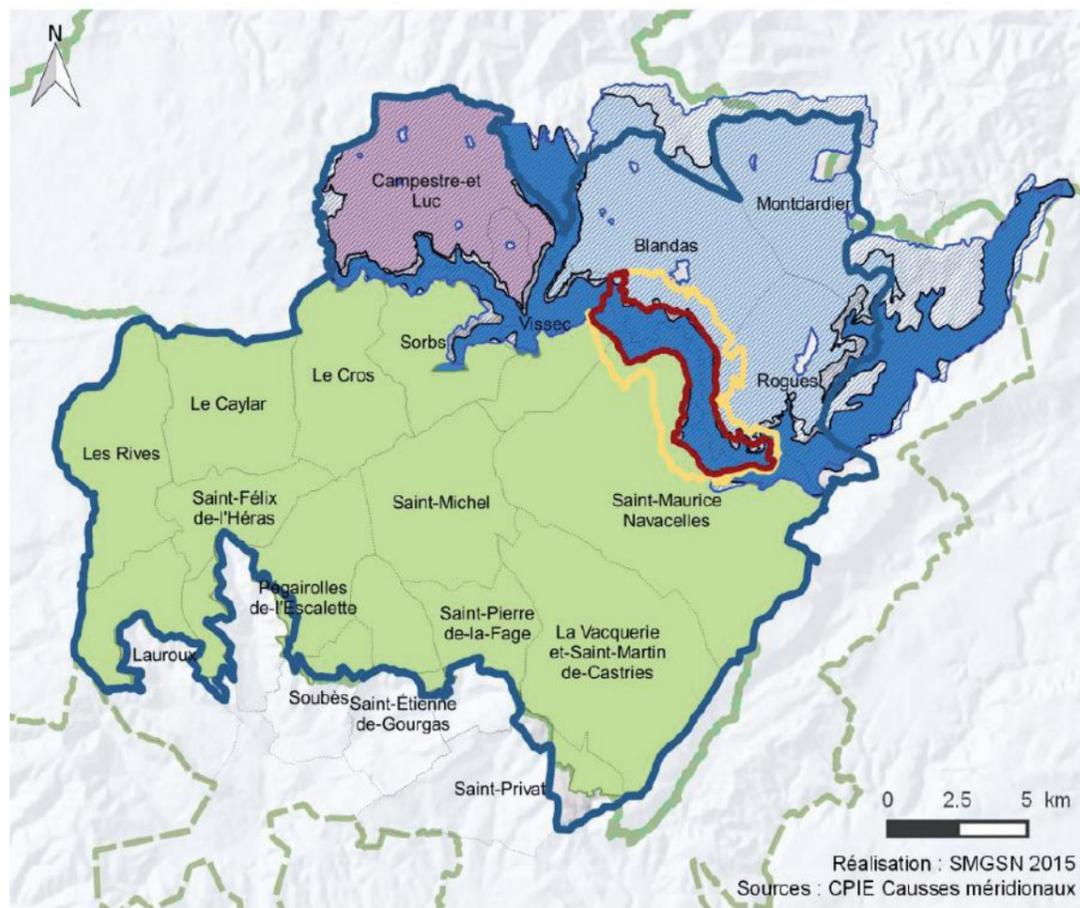


*Buissières à Navacelles*

# I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres et des outils de gestion adaptés

Autres désignations et mesures de gestion

## Les sites Natura 2000



- Grand Site du Cirque de Navacelles (46 163 ha)
- Zones Natura 2000**
- Causse de Blandas (SIC) - 7 913 ha
- Causse de Campestre et Luc (ZSC) - 3 624 ha
- Causse du Larzac (ZPS/SIC) - 29 618 ha
- Gorges de la Vis et de la Virenque (SIC) - 5 590 ha
- Gorges de la Vis et cirque de Navacelles (ZPS) - 20 321 ha
- Sites protégés**
- Site Classé "Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis" (1274 ha)
- Site Inscrit "Abords du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis" (1309 ha)
- Bien Causses et Cévennes, Patrimoine mondial de l'UNESCO**
- zone inscrite
- zone tampon

Outre le site classé, le territoire fait l'objet de plusieurs mesures de protections, de gestion et d'inventaire au titre de l'environnement et des paysages, parmi lesquelles :

### - Plusieurs édifices et objets protégés au titre des monuments historiques (voir carte n°17 de l'annexe cartographique)

Dix édifices et 19 « objets mobiliers », implantés sur le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles, sont protégés au titre des Monuments Historiques :

- Plusieurs châteaux du 13ème au 19ème siècle
- Des croix du 12ème aux 16ème et 17ème siècles
- Une église du 11ème siècle et une chapelle du 12ème siècle
- La Maison-atelier du sculpteur Paul Dardé,
- 1 dolmen parmi les nombreux dolmens et 1 grotte datés du Néolithique
- Retable, statues et bas-relief...

### - 6 sites Natura 2000, qui concernent les milieux et espèces des espaces ouverts et des gorges, reconnus au titre des Directives européennes Habitats et Oiseaux, couvrent la quasi-totalité du Grand Site.

La majorité des espèces et habitats du Grand Site sont liés aux milieux ouverts et dépendent ainsi d'une problématique commune : lutter contre les dynamiques de fermeture des milieux en maintenant et développant le pâturage.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux, partenaire du Syndicat Mixte du Grand Site, anime les démarches de gestion agricoles et environnementales.

**Leur mise en œuvre concourent dans le même temps à la préservation des paysages ouverts du Grand Site.**

### - 3 Espaces Naturels sensibles.

Deux grands ensembles, propriété du département de l'Hérault :

- l'ENS de la Vernède à La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries sur 330 hectares.
- l'ENS du Castelet / Portail (La Prunarède) sur 660 hectares.

Dans le Gard, l'ENS du Cirque de Navacelles, situé autour des belvédères de Blandas, s'étend sur 46 hectares.

Exemple des objectifs des Site Natura 2000 ZSC « Causse de Campestre-et-Luc » et ZSC « Causse de Blandas »

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Gazons à Joncs des crapauds, Mares temporaires méditerranéennes, Formations de Genévriers méditerranéens, Pelouses à Orpins, Pelouses à Brome semi-sèche ou sèche, Arènes dolomitiques des Causses Ensemble des chiroptères (sauf Barbastelle), Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne	Maintenir les milieux ouverts	Pâturage raisonné, fauchage, débroussaillage mécanique ou manuel, absence de plantation
Hêtraies calcicoles Grand Rhinolophe, Barbastelle, Minioptères de Schreibers, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne	Gérer les milieux forestiers	Éclaircies de peuplements, amélioration des taillis, absence de coupe, préservation des vieux arbres et conservation des arbres morts, entretien manuel du sous-bois, sylvopastoralisme, élimination des espèces exogènes
Ensemble des chiroptères	Favoriser la présence d'une mosaïque d'habitats	Plantation et entretien de haies ou d'alignements d'arbres, entretien des sous-bois clairs, maintien des corridors boisés, entretien et restauration des mares et lavognes, entretien des murets, entretien du bâti
Gazons à Joncs des crapauds, Pelouses à Orpins, Pelouses à Brome semi-sèche ou sèche Grand Rhinolophe, Petit Murin, Minioptères de Schreibers	Lutter contre les pollutions d'origines domestiques et agricoles	Absence ou limitation de la fertilisation

\* Loi du 31 décembre 2013, relative aux monuments historiques

Dès 1990, après une étude de préfiguration et un diagnostic réalisés par l'Etat, le Ministère de l'environnement approuve le lancement de « l'Opération Grand Site de Navacelles », portant sur 23 000ha et 6 communes (Blandas, La Vacquerie, Montdardier, Rogues, Saint-Maurice-Navacelles et Vissec)

Une première phase de l'OGS a porté sur :

- la réhabilitation des Moulins de la Foux,
- la mise en valeur de la ferme de la Baume Auriol (1ère phase)
- la mise en valeur du hameau de Navacelles (1ère phase): éclairage public, plantations, ...
- actions de communication et de mise en valeur...

Afin de dépasser la logique d'intervention ponctuelle, le **Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles** est créé le 21 février 2007. Il donne un nouvel élan au projet, permettant de réaliser l'ensemble des études structurantes nécessaires à la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Grand Site du Cirque de Navacelles. Le périmètre du Grand Site a été retravaillé pour s'appuyer sur des entités géographiques, correspondantes à des pratiques du territoire (agricoles, touristiques, ...) et non plus administratives.

En 2012, le programme d'action de la seconde phase de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles a reçu un avis favorable en commission supérieure des sites autour de 5 orientations:

- Préserver le cœur du Grand Site
- Gérer et maîtriser les flux
- Protéger, restaurer et gérer de la qualité du Grand Site
- Transmettre et révéler l'Esprit des lieux
- Impulser et partager un projet de développement économique et durable en lien avec les acteurs du territoire

La mise en oeuvre de la seconde phase de l'OGS permet l'aménagement de lieux d'accueil structurant et maisons de sites au niveau des belvédères de Blandas et de la Baume Auriol (voir détail Partie B). Elle prévoit le lancement des études référentes pour la gestion du Grand Site:

- Le Schéma d'orientation pour l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles
- La Charte paysagère et architecturale
- Le Plan de circulation et de stationnement
- Le Schéma de gestion des Activités de Pleine Nature
- Le Schéma d'interprétation du patrimoine

En parallèle dès les années 90, se développe sur les causses une prise de conscience du besoin de préserver les paysages des causses et s'amorce un travail coordonné par le CPIE des Causses Méridionaux axé sur l'ouverture des milieux conjuguant enjeux biodiversité et agricole. Avec l'inscription au patrimoine mondial du Bien Causses et Cévennes en 2011, les démarches portées par le Syndicat Mixte et le CPIE très complémentaires et déjà coordonnées (une convention de partenariat existe depuis 2008\*) se rejoignent, les deux structures étant des opérateurs locaux de gestion du Bien Causses et Cévennes, mettent en oeuvre des objectifs communs de gestion du territoire en intervenant avec des outils différenciés.

De façon continue, un grand nombre de patrimoines, particulièrement ceux liés à l'agropastoralisme, ont été et sont restaurés depuis le lancement de la démarche. Ils font actuellement l'objet de stratégie d'interprétation, de valorisation et de mise en tourisme (voir détail en Partie B).



*La maison de site de la Baume Auriol après réhabilitation*



*Le nouveau bâtiment maison de site du belvédère de Blandas et ses abords*

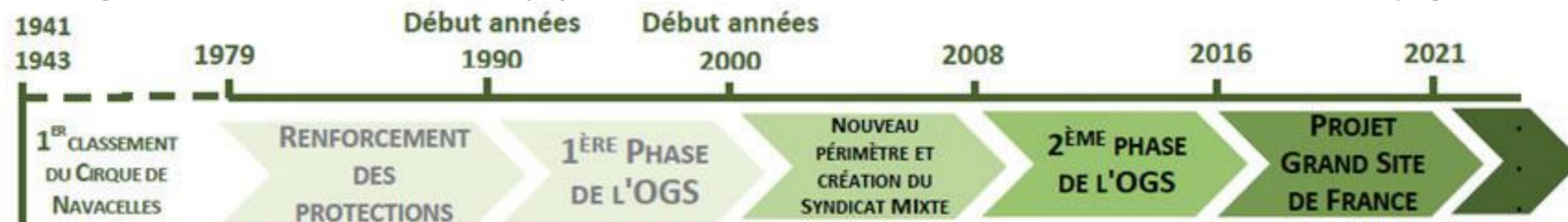
*\*voir en Annexe n°15 : la convention 2015-2020 entre le Syndicat Mixte et l'Entente Causses et Cévennes et ses applications*



Depuis plus de 30 ans, le territoire s'est engagé dans la politique Grand Site à travers des études et actions de préservation, de gestion et de mise en valeur.

Cette ambition s'est traduite par différentes étapes successives :

- **1941-1943** : Premier classement du Cirque de Navacelles
- **Dès 1979**, Le Cirque de Navacelles est retenu pour la mise en œuvre d'une Opération Grand Site
- **1983-1991** : Extension du classement à l'ensemble des Gorges et inscription des rebords des Causses
- **Dès 1990** : Première phase de l'Opération Grand Site avec des actions en faveur de la réhabilitation du bâti, de la restauration des paysages et de l'accueil du public avec la concours successif de SIVOM gardois puis la création d'une association de quelques communes. En parallèle, le territoire se structure pour créer l'association des Causses méridionaux, futur CPIE, avec l'objectif de maintenir l'activité agricole face aux bouleversements des pratiques, permettre la reconquête et le maintien des milieux ouverts, en combinant les enjeux agricoles et biodiversité.
- **2000-2006** : Élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 par le CPIE des Causses méridionaux.
- **2007** : Définition d'un nouveau périmètre de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles et **création du Syndicat Mixte interdépartemental de gestion et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles**, étape importante d'affirmation de la gouvernance du territoire autour du projet de développement respectueux, la gestion du site classé, des paysages, du patrimoine et du tourisme.
- **2008 – 2015** : Deuxième phase de l'Opération Grand Site marquée par la poursuite de réalisations majeures et la réalisation d'études structurantes
- **2011**: Inscription au patrimoine mondial du Bien Causses & Cévennes au titre des paysages culturels évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen.
- **2012**: Validation du programme de l'OGS et du périmètre du Grand Site en commission supérieure des sites
- **2016 – 2021** : Convergence des différentes reconnaissances et projets de territoire dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France et programme d'actions.



Les principales étapes du projet de Grand Site du Cirque de Navacelles



## I - 4. La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles

Le périmètre du Grand Site proposé pour l'attribution du label Grand Site de France repose sur des **entités biogéographiques et paysagères** et non sur des limites administratives. Elles correspondent :

- à la délimitation des sites Natura 2000
- à des pratiques du territoire notamment agricoles et touristiques,
- aux attributs emblématiques du Grand Site,
- ainsi qu'à une communauté de projet des communes membres.

Sur le plan géographique, les limites du Grand Site sont calées sur les rebords des 3 causses méridionaux qui entourent le Cirque de Navacelles et les Gorges de la Vis : le Causse du Larzac, le Causse de Blandas et le Causse de Campestre. Ils ont en commun des caractéristiques géologiques mais aussi bioclimatiques, avec une forte influence méditerranéenne et en conséquence une faune et une flore communes.

**Dans un premier temps, ces limites bio-géographiques** ont été choisies pour la délimitation des sites Natura 2000 par l'Etat, puis la rédaction des documents d'objectifs et la mise en œuvre de mesures de gestion permettant l'ouverture des milieux et la préservation des espèces et habitats exceptionnels.

**Historiquement et culturellement**, les pratiques quotidiennes sur ce territoire particulièrement celles liées à l'agriculture sont similaires : déforestation intensive au moyen âge (élevage, cultures, production de bois), d'est en ouest, cultures dans les dolines, relation avec la vallée et la rivière où se trouvent les moulins pour moudre et échanger les produits, pâturage extensif sur les zones de parcours... La rivière lie les trois causses du Larzac méridional, de Campestre et de Blandas qui constituent également un axe de passage Nord-Sud incontournable entre les causses et les plaines du Languedoc.

### En résumé:

La délimitation géographique du Grand Site de Navacelles résulte de l'emboîtement entre le site classé et son écrin calqué sur les limites Natura 2000, et la prise en compte de la dimension culturelle du paysage du Bien Causses et Cévennes.

*(voir cartes en pages suivantes)*

**Au niveau touristique**, ces limites de reliefs correspondent aux séquences d'accès au Cirque de Navacelles : Quelle que soit la provenance du visiteur, l'arrivée débute par la montée sur l'un des Causses; les paysages de corniches et les chaos dolomitiques marquant l'entrée dans le Grand Site. Une fois sur le plateau, le visiteur traverse de grandes étendues steppiques, parsemées çà et là de bâtiments et parcourues par les troupeaux avant de plonger littéralement sur le cœur du site classé, le Cirque de Navacelles.

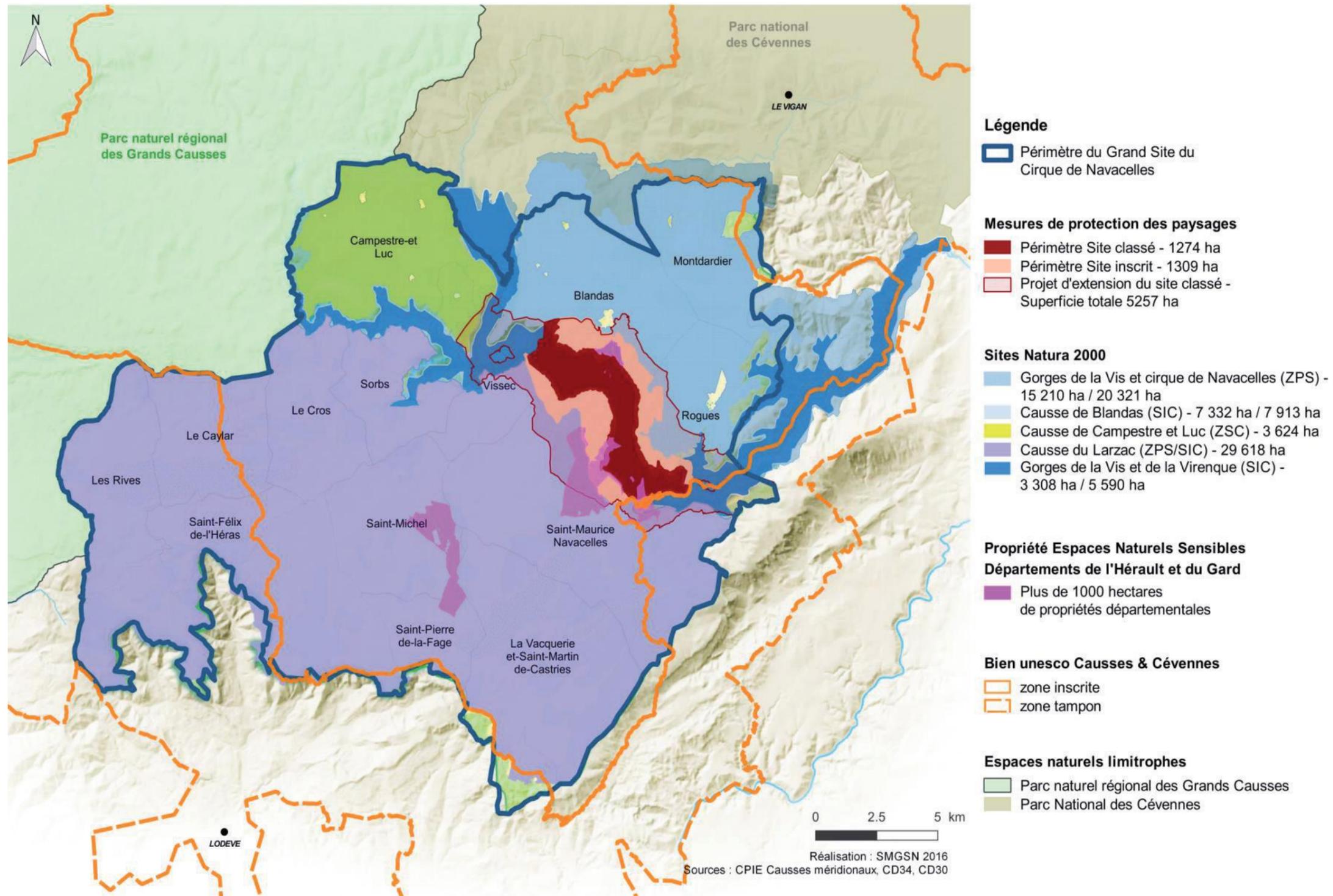
Les territoires des communes du Grand Site ont également en commun **des éléments emblématiques** qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre ses paysages, leurs constructions, leurs particularités : mégalithes, belvédères, chaos dolomitiques, grands ensembles agricoles, particularités naturelles hydrauliques, ouvrages liés à la pierre sèche, biodiversité exceptionnelle et paysages façonnés par l'agropastoralisme.

Cette mise en commun et en réseau des richesses patrimoniales liées au paysage, à son histoire, à la culture et à l'économie du territoire est un **puissant facteur de cohésion et de projet** pour les communes du Grand Site. Ce mouvement devrait trouver son aboutissement avec deux projets majeurs : la mise en œuvre de la charte architecturale et paysagère (voir partie B) et d'autre part le schéma d'interprétation pour les visiteurs.

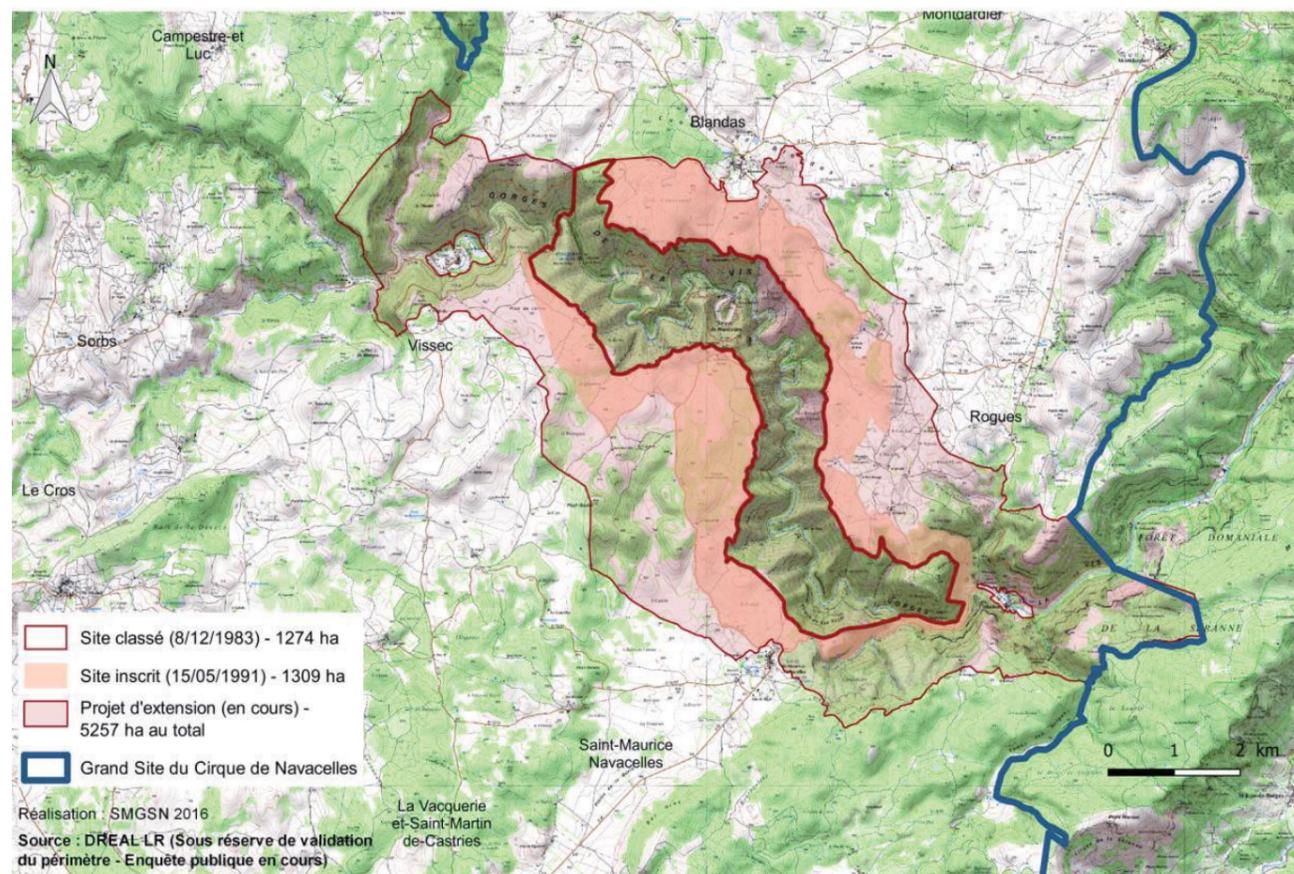
Ainsi, le périmètre du Grand Site proposé au label s'appuie-t-il à la fois sur une configuration de géographie physique, sur des pratiques de gestion du paysage d'hier et d'aujourd'hui et sur une communauté de projet des communes qui constituent le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Les instances du Syndicat Mixte attachent une grande importance à l'ensemble de ces facteurs et veilleront à ce que toutes les communes qui souhaitent bénéficier du label en étant dans le périmètre du futur Grand Site de France contribuent à la mise en œuvre de l'ensemble des engagements qui figurent dans la déclaration d'engagement.

## Le périmètre du Grand Site et les mesures de protection et de gestion



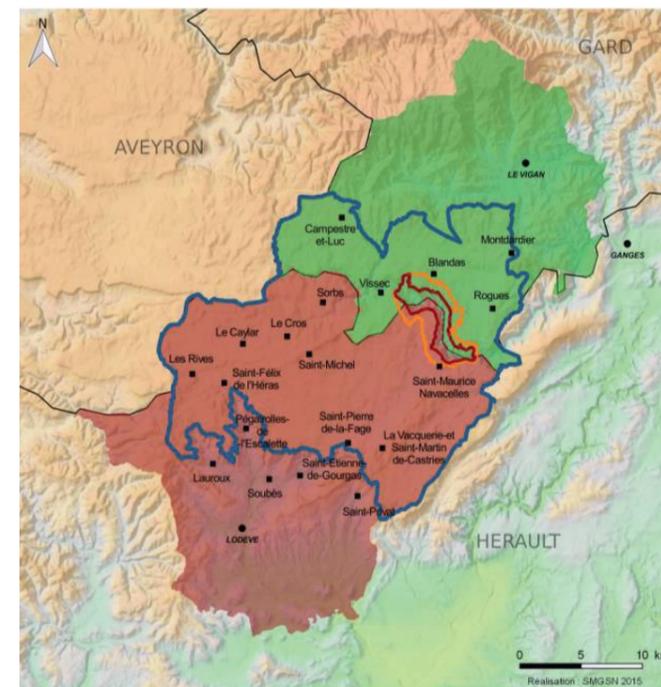
### Site classé Cirque de Navacelles, site inscrit et projet d'extension



### Les cartes des différentes échelles du Grand Site

(NB: Toutes les cartes du dossier sont agrandies dans l'annexe cartographique)

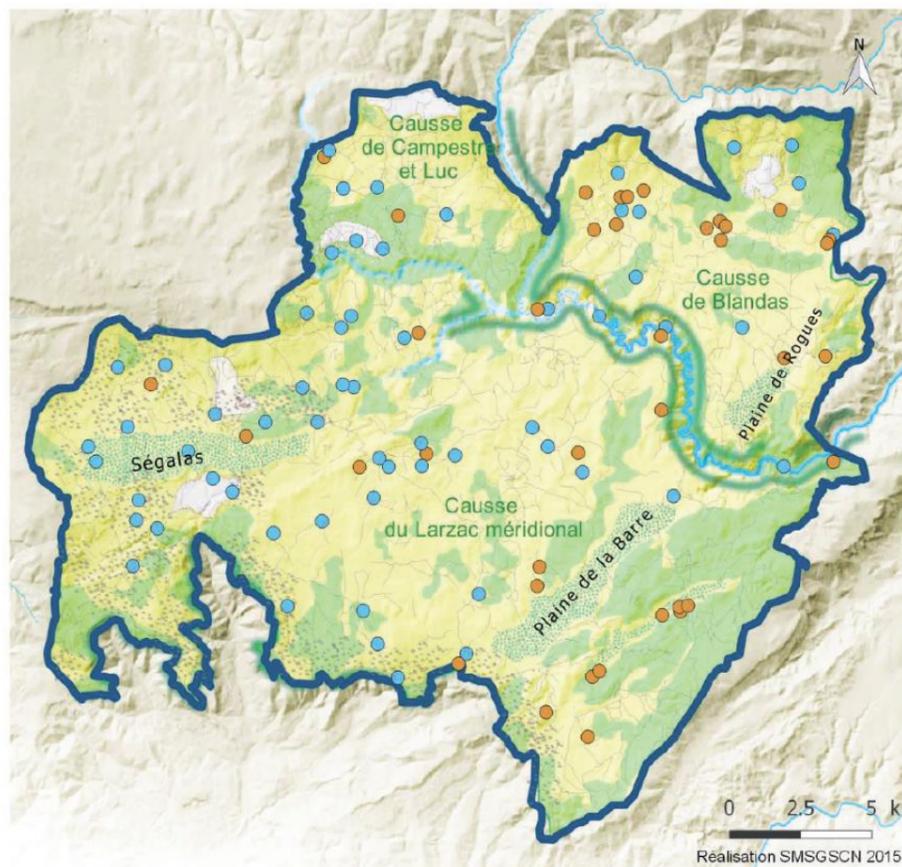
### Les communes et intercommunalités membres du Syndicat mixte



- Légende**
- Grand Site du Cirque de Navacelles
  - Communauté de communes du Lodévois et Larzac (55 250 ha - 14 446 habitants)
  - Communauté de communes du Pays Viganais (38 847 ha - 10 139 habitants)
  - Site Classé "Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis" (1274 ha)
  - Site Inscrit "Abords du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis" (1309 ha)

### Les attributs du Bien Causses & Cévennes dans le Grand Site

- Légende**
- Parcours / Elevage
  - Cultures
  - Boisements
  - Vallée hydraulique (même sèche)
  - Concentration de chaos dolomitiques
  - Paysages ruiniformes
  - Attributs liés à la pierre : mégalithes, faïsses, murets, draïlles, ruines remarquables, ...
  - Attributs liés à l'eau : lavognes, puits, sources, mares, lac temporaire, ...



### Partie sud du Bien "Causses et Cévennes" patrimoine mondial de l'UNESCO

